



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024 423 32 40
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2023/13

Concerne : Remplacement de l'éclairage de la Salle Polyvalente

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'éclairage actuel de notre salle polyvalente est vétuste et composé d'anciennes générations de luminaires qui ne sont pas très efficaces en matière d'énergie. En raison du nombre d'éléments en panne ainsi que d'une régie qu'il ne convient pas de bousculer, il faut relever que certaines sociétés sont contraintes de devoir louer du matériel supplémentaire lors des spectacles afin de pouvoir bénéficier d'un éclairage de scène satisfaisant. Pour les petits spectacles et répétitions, le service des Bâtiments a procédé à l'installation de 3 bandes d'éclairage led de 10m chacune afin d'assurer une lumière constante répartie sur toute la scène (commande manuelle).



Lors de la dernière séance de l'USL, il nous a été rapporté que la qualité de la sonorisation était catastrophique. Un technicien s'est rendu sur place afin de réaliser des tests et il en ressort qu'il n'est pas opportun d'effectuer un investissement pour ce poste-là, il s'agissait essentiellement d'une mauvaise manipulation d'un bouton se trouvant sur les micros servant à manipuler les fréquences, qui rendaient la sonorisation inaudible par moment. Le service Conciergerie sera instruit et indiquera aux utilisateurs la marche à suivre afin de ne pas toucher à ce réglage.

Objet du préavis

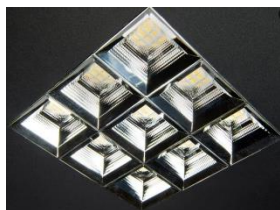
Lors de la réception des chiffrages initiaux nous avons constaté qu'il y avait de grandes différences entre les propositions reçues. Afin de palier à ces disparités, un cahier des charges a été établi et retransmis aux postulants, accompagné de nos attentes. Ceci a permis de préciser nos souhaits et mettre un cadre au projet.

Le but de ce dernier est d'assurer un éclairage de qualité et efficient d'un point de vue énergétique, commandé par une régie répondant aux standards usuels d'aujourd'hui, tout en limitant les coûts afin de pouvoir proposer des tarifs de location attractifs pour les sociétés locales et autres manifestations.

Données techniques

Eclairage de la salle

L'éclairage actuel de la salle polyvalente est assuré par des armatures de néons d'ancienne génération. Après travaux, des modules à basse consommation efficaces assureront un éclairage optimum de la salle. Il sera possible d'abaisser la luminosité de la salle en cas de projection grâce aux drivers DALI, réglables depuis la console de spectacles et éventuellement commandables depuis un panneau central.



La salle étant parfois utilisée pour des activités sportives, les luminaires sont protégés contre les chocs. La mise à jour de l'éclairage de secours est prévue.

Le remplacement de l'actuelle armoire d'alimentation électrique ainsi que le câblage du nouveau réseau de commande DALI est également agendé.

Eclairage de scène



L'éclairage de scène sera dimensionné pour des spectacles simples mais offrant une souplesse concernant les couleurs et la direction d'éclairage.

Celui-ci sera essentiellement assuré par deux types de projecteurs, soit :

- 12 pièces à angle large de 25° pouvant assurer toutes les combinaisons de couleurs, y compris la lumière noire (ultraviolet).
- 6 projecteurs de théâtre, avec zoom motorisés et réglages de couleurs.



Des réglettes de couleur blanche compléteront l'éclairage pour une couverture totale de la surface de la scène assurant un éclairage sans ombres.

Lors de conférences, il sera possible de mettre en focus plusieurs orateurs.

Les perches mobiles seront conservées libres afin qu'un usager de la salle puisse ainsi en disposer s'il désire compléter à sa charge l'éclairage pour un jeu de lumières spécifique.

Et pour terminer un éclairage de service est prévu afin d'éclairer les passages techniques derrière les rideaux de la scène.



L'armoire d'alimentation électrique pour la scène sera également remplacée.

Commandes



La commande de l'ensemble de l'éclairage sera assurée au moyen d'une console multifonctionnelle simple pouvant être utilisée autant par des usagers débutants comme par des professionnels.

La console permettra d'alimenter les installations prévues dans ce prévis mais gardera de la réserve pour d'autres équipements pouvant être ajoutés (sur les perches par exemple).

L'ensemble est compatible avec les deux réseaux classiques, DALI pour l'éclairage de la salle et DMX pour l'éclairage de scène.

Aspects financiers

Démontage des anciens équipements

Montage des nouveaux luminaires

Tirage et raccordement des câbles (câblage Dali)

Eclairage - Projecteurs pour scène et trappe d'avant-scène

Commande contrôleur DMX - Armoire de commande

Frais divers et nacelle

CHF 79'987.50 HT

Réserve pour majoration des prix 10%

CHF 7'997.85 HT

Divers & imprévus

CHF 9'500.00 HT

TOTAL HT

CHF 97'485.35

TVA 8,1%

CHF 7'896.30

TOTAL TTC

CHF 105'381.65

Conclusion

Après analyse, la Municipalité estime qu'il est nécessaire de faire cet investissement. Celui-ci permettra de proposer une salle équipée d'installations fonctionnelles, offrant un appareillage récent, répondant aux attentes de la plupart des utilisateurs de la salle polyvalente et dont les coûts, tant en termes d'investissements comme d'entretien, resteront limités ; permettant ainsi le maintien des prix actuels de location, rendant notre infrastructure intéressante en comparaison d'autres salles situées dans un rayon proche. De plus, la période de travaux a été pré-retenue dans le calendrier de location de la salle polyvalente afin de ne pas avoir à déplacer d'évènements. Ceux-ci auraient lieu essentiellement au mois de juin 2024 et seraient réalisés par deux entreprises locales.

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil communal, après avoir entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc, prenne les décisions suivantes :

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'381.65 pour remplacer l'éclairage de la salle polyvalente.
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût du remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente dans le compte d'investissement 9143.01 – Salle polyvalente (à amortir).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3571.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte de bilan 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Moser



La Secrétaire



Carolane Sutterlet

Municipale-déléguée : Mme Christelle Fresneau